
**Enregistrement d'armoiries de personne physique ou
d'association familiale**

A.M. 02-03-2022

M.B. 09-05-2022

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 2 mars 2022 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivantes :

154. M. VANHALSBERGHE Jean-Paul, né à Etterbeek le 2 avril 1946 : d'argent à 21 annelets de sable entrelacés, au franc quartier d'azur au fuseau d'or posée en barre. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent.

Cimier : un homme d'armes vêtu d'un haubert et équipé d'une lance, d'une épée et d'un bouclier, le tout d'argent.

Devise : PER ASPERA AD ASTRA, en lettres d'azur sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

Cet arrêté entre en vigueur au moment de sa signature.